

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comptes 2022 de la Ville de Nyon: déficit contenu malgré le contexte économique difficile

Nyon, le 8 mai 2023

La Ville de Nyon boucle ses comptes avec un déficit de 2 millions. Les pertes sont toutefois inférieures à ce qui était anticipé dans le budget. Si les charges sont grevées par l'inflation, les recettes des personnes morales sont meilleures que prévu.

Des charges contenues

Tandis que le budget 2022 prévoyait un excédent de charge de CHF 10.1 millions, la Ville de Nyon boucle finalement ses comptes avec un déficit de CHF 2 millions. Les charges de personnel dépassent le budget alloué, notamment en raison des remplacements. Les achats de biens, services et marchandises sont également plus importants que prévu du fait de la hausse de l'inflation. Malgré tout, l'écart des charges par rapport au budget est favorable, à la suite du report d'amortissements, de la baisse des besoins en subventions et de la rétrocession de la Police Nyon Région plus importante que prévu.

Des revenus en hausse

Les recettes fiscales totales dépassent de CHF 2.6 millions les prévisions budgétaires. Ce sont les recettes des personnes morales qui expliquent en très grande partie cet écart. En revanche, l'impôt sur le revenu, traditionnel moteur de la fiscalité, régresse tant par rapport au budget qu'aux comptes de l'année dernière. Quant à l'impôt sur les successions et donations, il connaît une baisse sensible de CHF 0.9 million.

Par ailleurs, le décompte définitif de la péréquation 2021 s'est révélé plus favorable qu'attendu. La Ville a ainsi pu enregistrer une ristourne de CHF 1.3 million dans les comptes 2022.

Des investissements en hausse

La Ville a consacré CHF 26.2 millions pour ses investissements. Parmi les dépenses les plus importantes figurent la construction de l'Hôtel de Police, les travaux d'entretien des bâtiments communaux, ainsi que des travaux dans le domaine des routes et de la mobilité (pont de la Redoute, voie pour la mobilité active dans le secteur En Marens). En outre, la Ville soutient le développement des énergies renouvelables et a octroyé, à ce titre, des participations dans les sociétés EnergeÔ et ThermorésÔ pour un total de CHF 4.6 millions. Un tiers des investissements a dû être financé par le recours à l'emprunt. La dette de la Ville augmente ainsi de CHF 13.2 millions pour atteindre CHF 298.2 millions.

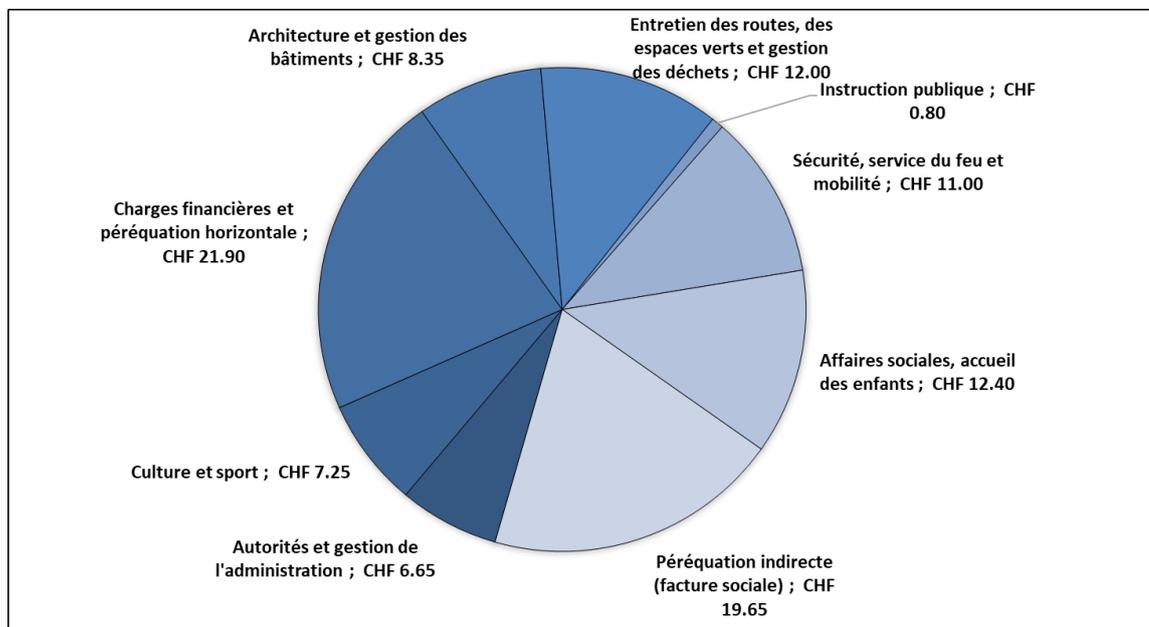
Poursuite du développement de la Ville

L'année 2022 fut une année difficile marquée par la guerre en Ukraine, l'inflation et la crise énergétique. Malgré ce contexte économique défavorable, la Municipalité a pu contenir l'excédent de charges et poursuivre une politique d'investissement ambitieuse. Face à un avenir qui s'annonce encore incertain, la Municipalité mettra tout en œuvre, afin de garantir la pérennité des finances communales et poursuivre le développement de la Ville.

Suite en page 2 >

> Suite de la page 1

**Répartition des charges pour chaque CHF 100.- dépensés
(hors dépenses des Services industriels)**



Sur CHF 100.-, le détail des charges par fonction laisse apparaître que CHF 12.40 ont été dépensés pour financer les affaires sociales et l'accueil des enfants et CHF 19.65 pour la cohésion sociale ; CHF 21.90 ont permis de payer la contribution nyonnaise à la péréquation, ainsi que de financer les amortissements et les intérêts de la dette ; CHF 12.00 ont été consacrés à l'entretien des routes, des espaces verts et à l'élimination des déchets. L'entretien et la gestion des bâtiments ont coûté CHF 8.35, tandis que CHF 11.00 ont été consacrés à la sécurité publique et CHF 7.25 au sport et à la culture.

Contacts presse

M. Claude Uldry, Municipal en charge du Service des finances, 078 769 96 70

M^{me} Ying Cottier, Cheffe du Service des finances, 022 316 43 22